

ANNEXE

(Voir p. 1196)

AGRICULTURE ET FORÊTS

ANNEXES AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ

ANNEXE (A) AU RAPPORT

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DES FORÊTSDEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1987-1988

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le mercredi 6 mai 1987:

«L'honorable sénateur Hays propose, appuyé par l'honorable sénateur Gigantès,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner le financement agricole afin d'évaluer la gravité des problèmes auxquels l'industrie canadienne de l'agriculture doit actuellement faire face, d'établir dans quelle mesure les politiques et programmes actuels du gouvernement ont réussi à atteindre leurs objectifs, et de présenter des recommandations sur les moyens susceptibles de mieux répondre aux besoins de l'industrie canadienne de l'agriculture; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 31 janvier 1988.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
CHARLES A. LUSSIER.

SOMMAIRE

Services professionnels et autres	96 152 \$
Transports et communications	31 100
Autres dépenses	2 000
TOTAL	129 252 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité le 6 mai 1987.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Le Président du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
Daniel Hays

Date: Le 6 mai 1987

Approuvé par:
Le Président du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration
Guy Charbonneau

Date: Le 9 juin 1987

Renseignements à titre d'information seulement

Budget approuvé pour 1987-1988	48 500 \$
Budget proposé (étude spéciale) pour 1987-1988	129 252 \$

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES

Services professionnels et autres

1. Expert conseil - 42 jours à 600 \$ par jour.	25 200 \$
2. Éditeur (coût unique de l'édition du rapport) Révision et édition des textes Français et Anglais.	7 000
3. Publicité	
Placard publicitaire de 1/8 de page, publié dans les journaux canadiens et les publications minoritaire	40 000
4. Dépenses des témoins:	
Frais de déplacement de 15 organisations, (avec un maximum de 2 témoins par organisation) à Ottawa à 798.40 \$ par témoin.	23 952

96 152 \$